

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 650

34 – HÉRAULT

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER

Ventes et cessions

827 444 019 RCS Montpellier.

C'IMMO.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 1500000.00 EUR.

Adresse : 47, Quai du Verdanson, 34000 Montpellier.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : C'IMMO SASU au capital de 1.500.000€ Siège social : 47 Quai du Verdanson 34000 Montpellier 827 444 019 RCS MONTPELLIER « Société absorbante » GVB IMMOBILIER SASU au capital de 30.000 € 47 Quai du Verdanson 34000 Montpellier 523 438 430 RCS MONTPELLIER « Société absorbée » AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE GVB IMMOBILIER PAR C'IMMO 1.Évaluation de l'actif et du passif de GVB IMMOBILIER dont la transmission à C'IMMO est prévue : -Montant de l'actif : 252.795 € -Montant du passif : 143.108 € -Montant de l'actif net : 109.688 € 2.Augmentation du capital de C'IMMO, société absorbante : La société C'IMMO, société absorbante détenant la totalité des titres de la société GVB IMMOBILIER, société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. 3.Montant prévu de la prime de fusion Non-applicable au cas présent. 4. Dépôt du projet de fusion Le projet de fusion établi le 01.02.2026, au nom des deux sociétés, a été déposé au greffe du tribunal de commerce de MONTPELLIER le 03.02.2026 tant pour la société absorbante que pour la société absorbée..